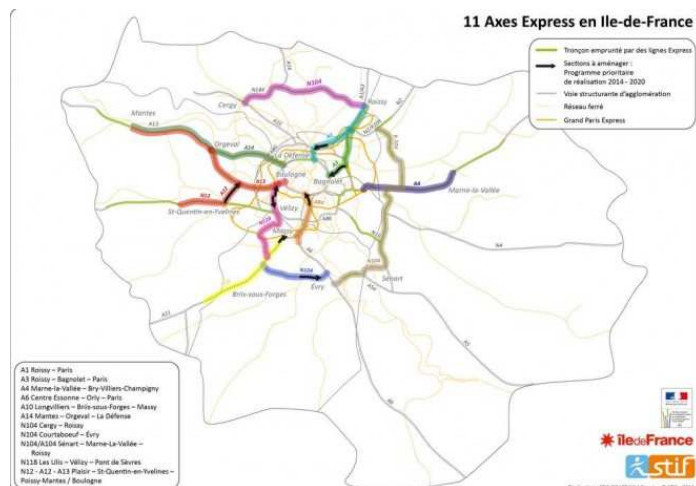


Voies réservées sur les autoroutes : 11 axes retenus en Ile-de-France

JEAN MICHEL GRADT / JOURNALISTE | LE 13/06 À 09:02, MIS À JOUR À 10:12 | Lu 12757 fois



Voies réservées sur les autoroutes : 11 axes retenus en Ile-de-France - ISTIF et DIRIF

Une étude a identifié onze Axes Express multimodaux en Ile-de-France qui devront améliorer, d'ici à 2020, la circulation des bus, des taxis et ensuite le covoiturage. Sont prioritaires les portions de l'A1, l'A6, l'A10, l'A3, l'A12, la RN118 et de la RN104.

Réserver un voie sur les autoroutes aux taxis, aux bus et, demain, au covoiturage, l'idée qui fait son chemin en Ile-de-France. Fin mai, le vice-président de la région en charge des transports, **Pierre Serne (EELV) avait annoncé que la Région, l'Etat et le Stif (le syndicat des transports en Ile-de-France), préparaient un plan sur les voies réservées**. C'est ce plan sur le partage multimodal des autoroutes qui a été dévoilé hier.

Afin d'améliorer les conditions de circulation des lignes de bus Express, une étude a précisé les portions d'autoroutes ou de voies rapides qui devront être aménagées d'ici à 2020. Pour identifier ces tronçons, tous situés en première couronne, trois critères ont été retenus : le nombre d'utilisateurs de bus susceptibles de bénéficier de l'aménagement, l'amélioration des temps de parcours et le coût.

Résultat : 11 « Axes Express multimodaux » ont été identifiés (cliquer sur la carte quand elle s'affiche ci-dessus). Ils feront l'objet d'aménagements, soit par l'ouverture de la bande d'arrêt d'urgence, soit par la réservation d'une voie aux bus lors des périodes de congestion. Un programme prioritaire de réalisations a été défini. Il concerne l'A1, l'A6, l'A10, l'A3, l'A12, la RN118 et la RN104. Ce programme estimé à 65 millions d'euros (coût prévisionnel) sera mené progressivement d'ici à 2020.

En parallèle, les responsables étudieront l'opportunité d'ouvrir certaines voies aux taxis, voire aux véhicules électriques et au covoiturage. « Dès l'inscription de sa définition dans le Code de la route, nous veillerons à l'ouverture de ces voies au covoiturage », a précisé Pierre Serne.

« Le développement des bus Express s'inscrit dans le plan bus 2013-2016 du STIF qui prévoit d'investir 160 millions d'euros afin d'offrir aux voyageurs une offre plus lisible et plus attractive. Ces aménagements concourent à la réussite de ce plan, » a rappelé la directrice générale du STIF, Sophie Mougard (voir encadré). Le président de la région Ile-de-France, Jean-Paul Huchon, a lui salué un projet « qui a pour objectif principal de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020. » ●

Faciliter la circulation des Bus Express et des taxis

En affranchissant les lignes de bus Express des principales contraintes de circulation, les voyageurs bénéficieront de temps de parcours réduits et garantis tandis que l'offre de bus sur les lignes sera accrue. Sur ces axes, des « sites d'intermodalité » permettront de mettre en correspondance les lignes de bus Express avec les autres lignes de bus ou avec les lignes de train, RER, métro et tramway d'Ile-de-France. Certains sites, équipés de parcs de stationnement, offriront la possibilité d'accéder en voiture aux lignes Express. De plus, les aménagements de l'A1 et de l'A6 pourront être utilisés par les taxis afin de garantir les temps de parcours pour les liaisons entre les aéroports et la capitale.

Jean-Michel Gradt